CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Prangins, le 10 juin 2012

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 mai 2012

Sous la présidence de M. Claude Perret, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

1) Appel
2) Adoption de l'ordre du jour
3) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2012
4) Présentation du Conseil régional et du plan d'investissement par deux représentants du Conseil régional
5) Communications du Bureau du Conseil
6) Communications de la Municipalité
7) **Préavis no 16/12**
   Demande d'approbation du projet d'aménagement d'un trottoir et d'une dépose de cars touristiques à la route de la Bossière et de la demande de défrichement qui lui est liée
8) **Préavis no 17/12**
   Demande d'approbation de la modification des statuts de l'association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon (ORPC)
9) Nomination d'une commission permanente de recours en matière d'impôts communaux
10) Annonce des préavis à venir
11) Propositions individuelles et divers
12) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures» et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 48 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, étant ici précisé que pour le

comptage des voix celle du Président n'est pas prise en compte. Les délibérations se feront donc sur la base de 47 voix.
Membres excusés : Mme Y. Dubosson et MM. M. von Büren, R. Haas, G. Müller et Ch. Perret.
Membre absent : M. P. Hanhart.
Arrivé en cours de séance : M. T. Carrel

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT ajoute à l'ordre du jour deux nouveaux points, soit point 10 nouveau qui sera la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. B. Cartier et point 11 nouveau qui sera le postulat de M. Y. Bucciol sur la politique communale en matière de déchets.
L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2012

Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2012 est accepté par 42 oui et 5 abstentions.

(Arrivée de M. T. Carrel. Le nombre de conseillers passent à 49 pour 48 votants).

4/ Présentation du Conseil régional et du plan d'investissement par deux représentants du Conseil régional

- Le SYNDIC remercie tout d'abord le Président de permettre que cette présentation ait lieu et ainsi pouvoir informer les conseillers sur ce sujet. Ces quinze prochaines années, le Conseil sera amené à voter des projets importants pour la Région. Notre district est fort agréable mais il se développe à vive allure notamment sur les plans démographiques et économiques. C'est la région de Suisse qui se développe le plus rapidement. En 2030, on estime qu'il y aura entre 130'000 et 140'000 habitants dans notre région. A ce jour, il y a un grand déficit d'infrastructures tant dans les transports publics, que dans le domaine du sport, de la culture, du tourisme, etc. Pour parler de ce sujet, le SYNDIC introduit M. Gérard Cretegny, Président du CODIR (Comité Directeur Régional) et Syndic de Gland, et M. Philippe Paréaz, Syndic de La Rippe et coordinateur du plan d'investissement.

M. Gérard Cretegny prend la parole en premier et présente tout d'abord l'organisation du Conseil Régional. En résumé, le Conseil Régional est une association de communes qui fonctionne comme une commune mais sur un plan associatif, avec un règlement. Chaque commune est représentée dans ce Conseil régional. Les missions actuelles sont des missions de coordination entre les communes afin d'éviter des pertes de temps lorsque des projets touchent plusieurs communes, par exemple. Des groupes ont été créés au sein du Conseil régional pour encore mieux gérer et coordonner les projets. M. Philippe Paréaz prend ensuite la parole pour expliquer

le programme d'investissement qui touche plusieurs domaines et la façon d'améliorer la Région. Un exemple : depuis 50 ans, les infrastructures routières n'ont pas suivi l'évolution de la démographie, notamment les sorties autoroutières. La Région désire prendre son destin en mains et planifier au mieux les investissements qui sont de plus en plus importants et qui ne peuvent pas être assumés par une commune seule. La région doit investir dans des projets qui la concerne et inciter l'Etat à l'aider dans ce sens.
Une newsletter a été créée pour informer des projets du Conseil Régional. Chacun peut s'inscrire pour recevoir cette newsletter en allant sur le site www.regionyon.ch.

L'Assemblée remercie chaleureusement les intervenants pour leur présentation détaillée et riche en informations.

5/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Pour aller dans un sens énergétique et dans un sens d'économie de papiers et de rapidité d'expédition, le Bureau souhaite envoyer de plus en plus d'informations aux conseillers par voie électronique, telles que la composition des commissions, les préavis «simples» sans plans, les rapports des commissions, etc., étant ici précisé que, selon la loi, seul l'ordre du jour doit impérativement être adressé par courrier. Une feuille de sondage est distribuée aux conseillers pour connaître leur avis à ce sujet.
B/ Chacun a été informé de l'élection de Mme D.-E. Christin au Grand Conseil. Le PRESIDENT la félicite et lui souhaite plein succès pour ses séances en terre lausannoise. L'Assemblée applaudit Mme D.-E. Christin pour son élection.
C/ La prochaine séance du Conseil aura lieu le vendredi 22 juin, à 18h00, et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année civique. Comme il sera procédé aux jetons de présence, le PRESIDENT invite les conseillers à informer au plus vite la secrétaire de leur absence ce soir-là afin de faciliter le calcul des jetons de présence.
Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Communications de la Municipalité

- Le SYNDIC laisse tout d'abord la parole aux municipaux.

- Mme D.-E. CHRISTIN :
A/ Organisation dès janvier 2012 :
- La Municipalité a décidé de donner une nouvelle appellation au Service Technique Communal (STC) qui se nommera dorénavant le Service de l'Environnement, des Bâtiments, Infrastructures & Espaces Verts (SEBIE). Cette nouvelle appellation reflète mieux l'ensemble des activités qui relève de la responsabilité de ce service et qui ne se résume pas à des aspects purement techniques. En effet, les activités dans les domaines des bâtiments, de l'environnement, de la politique énergie-climat, des espaces verts, de la gestion des déchets ou des infrastructures comportent

une part d'analyses, d'études, de planifications et de réalisations de projets. M. Giovannini est le chef de ce service qui dépend des Municipaux, M. Perret et elle-même. Ce service compte 10 employés communaux.

- Responsabilités Dicastère « Energie, Environnement, Eaux & Bâtiments » : Dès janvier 2012, la Municipalité a décidé que les baux à loyer (liés aux bâtiments) ainsi que les droits de superficie (liés aux terrains) font à nouveau partie des responsabilités attribuées au dicastère comprenant les Domaines (terrains, forêts, cours d'eau, rives, etc.) et Bâtiments (rénovation, transformation, conciergerie, gestion, etc.). Ceci dans un souci de cohérence et d'efficience.

B/ Conseil Régional : Le Conseil intercommunal du Conseil Régional comporte une commission de Gestion et Finance qui comprend cinq membres et deux membres suppléants. Ces membres sont choisis parmi les membres du Conseil intercommunal de manière équilibrée entre les quatre régions géographiques du Conseil Régional (Lac Vignoble, Jura Lac, etc.). Etant la déléguée de la Municipalité au sein de ce Conseil intercommunal et suite au désistement d'un membre suppléant de cette commission, Mme D.-E. CHRISTIN a pu présenter sa candidature. Ayant été élue, la Commune de Prangins participera donc dorénavant à cette Commission de Gestion et Finance du Conseil Régional.

C/ Bâtiments :

- Immeuble Très-le-Châtel : Les travaux faisant suite au préavis 70/10 intitulé « demande d'un crédit de Fr. 141'000.- en vue de travaux d'assainissement de l'immeuble communal de Très-le-Châtel» sont en phase de finalisation. Pour rappel, ces travaux ont permis de remédier aux défauts concernant les performances thermiques du bâtiment (courants d'air, répartition du chauffage), d'améliorer le confort des habitants et de diminuer la consommation énergétique du bâtiment.

- Buvette des Abériaux : Ce bâtiment présente une dégradation importante au niveau de la toiture et les installations de production de chaleur, soit la chaudière à mazout, et le système de panneaux solaires thermiques sont obsolètes. Un préavis d'assainissement sera présenté d'ici la fin de l'année.

D/ STEP : Comme déjà communiqué, la Municipalité a décidé d'attendre fin 2013 pour choisir quel avenir donner à cette infrastructure car plusieurs éléments permettant de prendre une décision en connaissance de cause restent à ce jour incertains, mais devraient être précisés d'ici 2013. Ces éléments comprennent notamment le site de la ou des futures grandes nouvelles STEP régionales. Ceci commence à se préciser et le plan directeur relatif à la régionalisation des stations d'épuration qui est étroitement lié au traitement des micros-polluants va être présenté aux communes prochainement. Le site définitif de la ou des stations de la région de Nyon sera connu à l'issue de l'étude régionale soit en principe fin 2013.

E/ Port : La Municipalité a décidé, il y a déjà un certain temps, qu'un léger toilettage du règlement du Port était nécessaire. En vue de procéder à cette révision, la Municipalité a mis sur pied un groupe de travail composé de M. Groux, garde-port, de M. Ambroise Johnson, Président du Club Nautique, et de M. P. Dorenbos, membre actif du Club Nautique et membre du Conseil communal. Le groupe s'est déjà réuni à de nombreuses reprises

depuis le début 2012 pour mettre sur pied cette révision. Un préavis devrait être présenté au Conseil en automne.

- Mme M. BAUD :

A/ Immeuble «La Chenalette» : Le projet mis sur pied avec la Coopérative «Cité Derrière» est sous toit. Il y aura prochainement un bouquet de chantier. Les habitants pourront y aménager au mois d'octobre. Mme V. Seematter fait partie de la commission chargée d'octroyer les logements, en collaboration avec le CMS de Nyon, et quatre logements ont déjà été attribués sur les treize proposés. Ces logements ont été attribués à des personnes âgées ou handicapées.

B/ Bâtiments derrière l'Auberge : Pour rappel aux nouveaux conseillers, il s'agit de trois bâtiments destinés à recevoir seize logements à loyers abordables. Ce projet a été soumis à enquête publique début 2011 et il y a eu des oppositions. A l'heure actuelle, un recours est toujours pendant auprès de la Cour de droit administratif et public et le Tribunal n'a pas encore rendu son verdict.

C/ Les Municipalités de Nyon, Eysins et Prangins se sont rencontrées in corpore pour discuter du projet de la RDU et son état d'avancement. Il en ressort que les trois municipalités doivent travailler ensemble et avec le concours du Conseil Régional, même si Eysins en est déjà au stade de la mise en place.

- Mme V. SEEMATTER :

A/ Une campagne de comptage de voitures aura lieu du 30 mai au 8 juin prochain. Ce comptage permettra d'avoir des chiffres précis sur le nombre de voitures qui circulent sur les routes communales. Cela permettra d'entamer l'étude sur le bruit qui est obligatoire afin d'assainir, d'ici 2018, les routes selon l'Ordonnance fédérale.

B/ M. Guillod sera le nouveau directeur de l'établissement scolaire de Roche-Combe. Il remplacera dès le 1er juin M. Guenot qui part à la retraite.

C/ La fête des voisins aura lieu le 29 mai comme partout en Europe. Le matériel est déjà à disposition auprès de Mme Bryois au deuxième étage de la maison de commune.

D/ La fête de la musique aura lieu le dimanche 17 juin aux Abériaux avec divers univers musicaux et un groupe de jazz de Prangins.

- M. C. PERRET :

A/ Déchetterie «En Messerin» : Pour rappel, il s'agit d'une déchetterie intercommunale qui sera mise sur pied avec la Commune de Duillier. Le Canton a soulevé deux problématiques qui sont les espaces naturelles, de biotope d'une part et le stationnement d'autre part. La Municipalité va donc proposer des solutions qui permettront de décrocher de l'Etat de Vaud les autorisations nécessaires.

B/ Taxe aux sacs poubelle : Un arrêt du Tribunal fédéral du mois de juillet de l'année dernière oblige toutes les communes du Canton à faire la politique du «pollueur-payeur». La SADEC propose une formule, un concept intelligent et intéressant, savoir un sac d'une même couleur pour toute la Région ce qui éviterait le tourisme des déchets. Ceci étant dit, la Municipalité rend attentifs les conseillers au fait que la SADEC a été longtemps une

coquille vide qui tend à se remplir avec un nouveau président et de nouveaux membres et l'on verra bien ce qui va se produire dans l'avenir. La Municipalité fera également attention à ce que les habitants ne soient pas taxés au-delà du raisonnable et que les problèmes environnementaux soient pris en considération.

- Le SYNDIC :
A/ La Municipalité a validé le rapport de gestion 2011 et les comptes 2011. Ce dernier document sera envoyé ces tous prochains jours au Bureau du Conseil. Le SYNDIC ne peut pas s'empêcher d'annoncer que l'exercice se clôture sur un résultat positif.

Les communications de la Municipalité étant terminées, on passe au point suivant.

7/ Préavis no 16/12
Demande d'approbation du projet d'aménagement d'un trottoir et d'une dépose de cars touristiques à la route de la Bossière et de la demande de défrichement qui lui est liée

Le PRESIDENT appelle M. G. Suter, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.
- Mme M. BAUD revient sur une remarque reçue durant la durée de l'enquête qui a eu lieu du 13 mars au 11 avril derniers. Il s'agit d'une remarque et non une opposition. Elle émane des propriétaires-cédants du terrain et concerne une haie à supprimer pour l'aménagement de la dépose des cars touristiques. Ils demandent à ce que cette haie reste intacte jusqu'au début des travaux et qu'un droit relatif à la sécurité sur la parcelle 1508 soit respecté, savoir l'interdiction d'accès direct à cette parcelle et pose d'une haie après les travaux. La Municipalité a accepté ces demandes.
La discussion est ouverte.
- M. G. MAUROUX espérait une présentation au rétroprojecteur car le plan présenté dans le préavis est à une petite échelle et on voit mal les couleurs et les tracés. M. G. MAUROUX est déçu du rapport de la commission et se pose une question. A-t-on vraiment l'obligation de faire ce trottoir par rapport à la validation du PPA ? Deuxièmement, de l'autre côté de la route, il y a déjà un trottoir dans le parc du Château qui fait exactement le même parcours, pourquoi en faire un autre ?
- M. G. SUTER répond que le trottoir n'est pas une obligation par rapport au PPA mais une sécurité et une opportunité vu qu'il sera financé en partie par les propriétaires du terrain.
- Mme M. BAUD rajoute que le trottoir projeté était une évidence puisqu'une soixantaine de logements seront construits sur ces parcelles dans un avenir proche et la question de la sécurité est primordiale. La Municipalité espère inciter ces futurs habitants à se déplacer à pied jusqu'au centre du village.
- M. G. MAUROUX se demande quand même pourquoi limiter le sens de circulation de cette route et créer un nouveau trottoir alors qu'il y a un cheminement sécurisé dans le parc du Château.
- M. R. SCHNIDER fait remarquer que l'escalier au pied du passage piéton est bien mais pas à tous les âges ni pour tout le monde.
- Mme M. BAUD revient sur la remarque de M. G. Mauroux et estime que modifier la route pour en faire un sens unique ne va pas

déranger tant que cela la circulation. D'autre part, Mme M. BAUD rappelle que ce trottoir sera financé par les propriétaires et c'est un élément important dans la décision de ce soir.

- M. P. DORENBOS constate que la voiture montrée dans le préavis remonte la rue depuis la route du Lac et qu'à la lecture du projet la circulation serait dans l'autre sens. Qu'est-ce qui est juste ?
- Mme M. BAUD confirme que la voiture présentée roule dans le mauvais sens.
- M. G. MOSSET se rappelle qu'il y a deux ou trois ans un préavis avait été présenté pour la création d'un trottoir près de la Voirie, pour la Barcarolle. Ce projet avait été refusé sous prétexte qu'il y avait déjà un chemin piétonnier à proximité. Quel est le résultat ? Les gens n'empruntent pas ce chemin piétonnier et longent la route. M. G. MOSSET pense que le préavis de ce soir vaut la peine d'être voté.
- M. J. AUBERSON. La dépose de bus projetée sera facile d'accès pour les bus venant de la route du Lac. Mais qu'en sera-t-il pour les bus venant du centre du village ? Comment vont-ils manœuvrer pour se parquer ?
- Mme V. SEEMATTER répond que la Municipalité ne peut pas savoir d'où les bus viendront. De plus, il s'agit d'un bus par jour qui ne fera que déposer les touristes et qui descendra aux Abériaux se parquer le temps de la visite.
- M. B. CARTIER demande à la Municipalité que lorsque des plans sont présentés dans un préavis qu'ils le soient dans un format lisible car dans celui-ci les tracés se mélangent les uns aux autres. De plus, le trottoir projeté est dessiné par une simple ligne peinte au sol et la voiture roule dans le mauvais sens. M. B. CARTIER demande que les plans ou dessins présentés soient mieux représentatifs du projet, ce qui éviterait des questions.
- Mme M. BAUD entend bien ces remarques. Ce préavis est destiné à faire accepter un principe. Au moment de la demande de crédit, les plans seront conformes au projet avec les tracés et les dessins lisibles et corrects.
- M. G. MAUROUX se demande s'il n'aurait pas été préférable de faire stationner les cars touristiques sur le parking de l'autre côté du Château au lieu de prévoir cette dépose dans un endroit peu adéquat à toute manœuvre de car ? De plus, le Château appartient à la Confédération, ne serait-ce pas à elle de gérer cela ?
- Mme M. BAUD trouve qu'on s'éloigne du débat. La dépose de bus existe déjà devant le Château et la Municipalité a pensé que son déplacement était nécessaire en vue du futur projet de quartier. Cette dépose de bus s'intègre dans ce futur projet.
- M. G. MAUROUX trouve que les questions posées ce soir auraient dû être débroussaillées par la commission.
- M. R. PASCHE revient sur la dépose dans le parking existant. Si les bus arrivent depuis la route suisse, ils sont obligés de passer par le centre du village.
- M. B. CARTIER. Il est demandé aux conseillers un avis de principe mais il manque à ces derniers la vision globale du futur projet et il est donc difficile de se rendre compte si cette dépose de bus est une bonne chose ou pas.
- Mme M. BAUD revient sur le fait qu'il s'agit d'une vision globale et non d'un projet boiteux. Il y a des impératifs pour des procédures légales qui doivent être remplies et ce soir il est

nécessaire soit d'accepter ce trottoir soit de le refuser pour aller de l'avant, quoi qu'il arrive, dans l'acceptation définitive du plan partiel d'affection « Le Clos ».

- M. J. AUBERSON demande si la Municipalité a une idée de l'ordre de grandeur du coût ?
- M. G. SUTER répond Fr. 500'000.--.
- M. P. DORENBOS voit que plusieurs bureaux d'études ont déjà travaillé sur ce projet, tels que géomètre, architectes, paysagistes. A-t-on une idée de combien la Municipalité a déjà payé et combien elle perdrait de facto si ce préavis était refusé ce soir ?
- M. G. SUTER répond que la commission s'était posée cette question. Il leur a été répondu que la totalité faisait moins de Fr. 25'000.--.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. G. Suter lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 16/12 est accepté
par 41 oui et 7 abstentions

8/ **Préavis no 17/12**

Demande d'approbation de la modification des statuts de l'association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon (ORPC)

Le PRESIDENT appelle M. D. Chevalier, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. J. AUBERSON lit dans le préambule du préavis que bien que celui soit actuellement gelé par la Cheffe du Département, les régions ont été encouragées à se conformer aux nouveaux découpages des districts. Pourquoi ce projet est-il gelé au Département alors qu'il est demandé aux régions d'accepter cette modification et adhésion ?
- Mme V. SEEMATTER ne connaît pas les raisons de ce gel mais la région devait intégrer le district d'Aubonne-Rolle puisque Rolle a réintégré le district de Nyon. Le préavis de ce soir ne porte que sur cela.
- M. J. AUBERSON lit que la Municipalité a accepté de s'engager pour autant qu'il n'y ait pas d'augmentation du coût par habitant. Quelle garantie a-t-on, puisque le projet est gelé, que plus tard il n'y aura pas d'augmentation puisque effectivement les raisons de ce gel ne sont pas connues ?
- M. D. CHEVALIER répond que de toute façon ce préavis ne peut être qu'approuvé. Il n'y a que quelques articles à modifier. Cela devrait même être du seul ressort de la Municipalité de faire ces modifications, sans passer par le Conseil, puisqu'il est pratiquement obligatoire de faire ces modifications. Il ne s'agit que d'ajouter des communes.
- Mme V. SEEMATTER confirme que les raisons de ce gel sont inconnues mais que le Préfet a demandé à toutes les communes de présenter ce préavis pour rendre les statuts conformes au découpage actuel des districts.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. D. Chevalier lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 17/12 est accepté par 45 oui et 3 abstentions

9/ Nomination d'une commission permanente de recours en matière d'impôts communaux

Le PRESIDENT informe l'Assemblée que lors de la mise en place des autorités en début de législature, il a été omis de nommer une commission permanente de recours en matière d'impôts communaux, conformément à l'art. 57 du règlement sur les communes.
Trois personnes se sont approchées pour en faire partie.
Il s'agit de MM. Jacques Auberson, Michel Augsburger et Peter Dorenbos.
Bien évidemment, d'autres personnes peuvent en faire partie puisque le nombre minimum est de trois. Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre est intéressé. Personne d'autre ne désirant faire partie de cette commission, les trois personnes précitées sont nommées par applaudissements. Ces dernières décident de nommer M. Michel Augsburger Président de cette commission.

10/ Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Blaise Cartier

Les conseillers ont reçu lors de la séance la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Blaise Cartier. Il ne sera pas refait de discussion ce soir à ce sujet. Seul M. B. Cartier peut se prononcer sur cette réponse ce soir.
- M. B. CARTIER remercie la Municipalité d'avoir répondu. La réponse ne le satisfait que moyennement mais il en prend note.
L'interpellation est donc classée sans suite.

11/ Postulat de M. Yvan Bucciol

Le PRESIDENT appelle M. Y. Bucciol pour la lecture de son postulat.

«<u>Postulat sur la politique communale en matière de déchets</u>
En vertu du droit d'initiative qui m'est conféré par l'art. 60 du règlement du conseil communal, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre la mesure qui sera développée ci-dessous et de rendre un rapport de circonstance dans les 6 mois sur la politique communale en matière de déchets.
<u>Développement</u> :
La presse a récemment fait part de l'introduction au 1er janvier 2013 d'un projet de taxe au sac coordonnée dans la plupart des communes du canton (Le Temps 4 avril 2012).
Bien que je n'entre pas en matière sur un projet qui ne m'a pas été soumis en votation, l'échéance du 1er janvier 2013 suggère qu'au minimum un préavis soit annoncé pour une prise de décision avant cela. Or, au moment de rédiger le présent postulat, aucun préavis n'est annoncé.

Lors des séances des 13 décembre 2011 et 8 février 2012, M. le Municipal Cyrille Perret nous informait du désistement de la commune de Vich du projet de déchetterie intercommunale et de ses contacts avec le canton pour savoir si cette déchetterie serait intercommunale ou pas.
S'il s'avère que la question de l'introduction d'une taxe au sac sur le principe du pollueur-payeur ne semble pas pouvoir être discutée (cf. arrêt du TF), ***ce qui est en discussion et qui est de la responsabilité de la commune, ce sont les moyens donnés aux citoyens de pouvoir trier efficacement leurs déchets****. Ces moyens ne sont aujourd'hui pas satisfaisants.*
Afin de permettre au conseil de prendre à temps des décisions informées en matière de politique communale sur la collecte et l'élimination des déchets, je demande que les questions suivantes soient étudiées sous l'angle de leur impact écologique global :
- Quelle doit être la limite de distance à parcourir par le citoyen pour se rendre dans une déchetterie intercommunale avec son propre véhicule ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?
- Alternativement, quel devrait être le dispositif de points de collecte de proximité à mettre en place sur la commune, sachant que la collecte serait assurée par les camions communaux (ou une entreprise spécialisée) ? Avantages et inconvénients ?
- Par rapport à ces deux options et compte tenu de la configuration de la commune de Prangins, qu'elle est la politique que la Municipalité compte développer ? »

- Le SYNDIC informe que la Municipalité est prête à prendre en considération ce postulat car elle est d'actualité et rentre dans les propres réflexions de la Municipalité.

Par 45 oui et 3 abstentions,
le conseil décide de prendre en compte ce postulat.

Selon l'art. 62 du règlement du Conseil communal, le conseil doit voter pour savoir si ce postulat passe en commission ou s'il est renvoyé directement à la Municipalité.
Personne ne demande l'envoi en commission.
Par 46 oui et 2 abstentions, le postulat de M. Yvan Bucciol est renvoyé devant la Municipalité pour traitement.

12/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC informe qu'il n'y a pas de nouveaux préavis à annoncer. Ceux en cours ont déjà été annoncés lors des précédents conseils.

13/ Propositions individuelles et divers

- M. D. FRIEDLI a un vague souvenir qu'il existe une motion déposée il y a plus d'une année par un ancien conseiller, M. H. Haymoz, sur le bruit des souffleuses. Y aura-t-il bientôt une réponse de la Municipalité à ce sujet ?
- Mme V. SEEMATTER répond qu'elle n'a pas oublié cette motion.
- M. G. MAUROUX constate que de plus en plus de papiers officiels sont à nouveaux affichés sur l'ancien pilier public, ce dont il se

réjouit. M. G. MAUROUX espère donc que cela veut dire que la Municipalité a réalisé que ce pilier public est utile et nécessaire. Par contre, c'est dommage qu'il soit cassé depuis de nombreux mois sans être réparé.

- Mme V. SEEMATTER confirme que la Municipalité a vu qu'une des vitres étaient cassées et elle va faire le nécessaire en ce sens.

- M. P. DORENBOS rebondit sur ce sujet. Le pilier public informatisé ne fonctionne plus depuis plusieurs mois, il semblerait normal et plus écologique de l'éteindre pour qu'il ne consomme plus d'électricité.

- M. J. AUBERSON sur les commissions consultatives nommées par la Municipalité. Serait-il possible que les conseillers reçoivent la liste de ces commissions et de leurs membres ?

- Le SYNDIC en prend bonne note et distribuera au mois de juin la liste de ces commissions.

- M. R. PASCHE a une remarque au sujet du STC. C'est dommage de modifier le nom d'un service pour en mettre un à rallonge et faire modifier toutes les inscriptions sur les véhicules, etc., pour un service qui demeure un service technique.

- M. G. MAUROUX loue une place de parc au Creux-du-Loup et un local. Il trouve sidérant les bornes jaunes et noires qui ont été installées au bout de ce chemin pour limiter le trafic à une voie. M. G. MAUROUX pense savoir pourquoi ces bornes ont été installées mais il aimerait avoir le point de vue de Mme V. Seematter.

- Mme V. SEEMATTER répond que ces bornes ont été installées dans le cadre de la sécurisation de ce chemin puisqu'il relie les deux écoles et qu'il est beaucoup utilisé par les enfantines. En attendant d'avoir le feu vert du Canton quant aux aménagements routiers que la Municipalité désire mettre en place, cette dernière a installé ces bornes afin de rendre impossible le stationnement des véhicules qui viennent chercher les enfants, ou qui manoeuvrent à cet endroit. La Municipalité ne peut pas poster un policier à chaque heure de début et de fin des cours pour interdire ce stationnement. D'où la pose de ces bornes.

- M. G. MAUROUX trouve que notre société devient de plus en plus permissive. Si l'on amendait fortement les automobilistes cela aurait certainement plus d'impact et cela éviterait que les autres automobilistes non concernés souffrent de ce genre de situation.

- Mme V. SEEMATTER répond que ce chemin est privé, qu'il doit passer en chemin public communal pour que la police puisse procéder à des amendes.

- M. J. AUBERSON au sujet de l'entretien des routes. Sur la route de l'Etraz, à la hauteur du chemin des Mouilles, le goudron s'est affaissé au niveau d'un regard. C'est dangereux et cela mériterait d'être entretenu. De même, les bouches de récupération des eaux de pluie sont bien affaissées un peu partout dans le village.

- M. C. PERRET en prend note.

- M. R. PASCHE au sujet du sondage sur la réception des documents par voie électronique. M. R. PASCHE a répondu non, bien qu'il ait un mail, car de toute façon il faudra bien imprimer chez soi les documents. Donc il n'y aurait pas d'économie de papier et c'est à la commune de payer le papier.

- Le PRESIDENT répond qu'il s'agit d'un sondage, que si quelqu'un veut venir en séance avec son i-Pad ou son ordinateur portable pour consulter les documents envoyés par mail, il en a le droit. A ce jour, il manque les prises électriques nécessaires dans la

salle du conseil pour recharger les appareils. Mais cette proposition est pour une économie réelle de papier et non pas pour une économie de temps de travail des membres du Bureau.

- M. D. CHEVALIER était président de la commission votée ce soir. Avant, les présidents étaient appelés pour être informés de leur nomination. Là, M. D. CHEVALIER a reçu l'enveloppe mais ne l'a ouverte que dix jours plus tard. La commission a donc perdu dix jours de travail. Serait-ce possible dorénavant que les présidents soient informés par téléphone ou par mail de leur nomination, ceci afin d'éviter ce genre de problème ?
- Le PRESIDENT acquiesce.
- M. R. AGTHE rejoint M. R. Pasche et estime que si les conseillers doivent imprimer chez eux le document, cela ne sert à rien, mais s'il y a la possibilité de ne pas avoir besoin d'imprimer, alors pourquoi pas. Mais pour l'instant, M. R. AGTHE refuse.
- Le PRESIDENT répond que le but n'est pas que les conseillers impriment chez eux les documents, cela serait stupide. Le but est que les conseillers puissent venir en séance avec leur tablette ou leur ordinateur portable, ce qui se fait déjà dans d'autres conseils communaux. Ainsi, cela engendrerait une économie de papier non négligeable. Le PRESIDENT ne peut pas imposer aux conseillers cette façon de faire. Ce soir, une feuille de sondage est présentée pour justement que le Bureau puisse se rendre compte combien de personnes serait d'accord ou non sur ce sujet.

Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

14/ Contre-appel

La présence est de 49 conseillers. La séance se termine à 22h10.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

Claude Perret

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La Secrétaire

Patricia Jaquier Pérard